Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_128-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°19

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

AFFAIRES GENERALES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COS BREIZH

La présente délibération a pour objet de procéder à la désignation des représentants de REDON Agglomération au sein du COS BREIZH.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est pour son personnel, adhérente au Comité des Œuvres Sociales (COS) Breizh.
Le COS Breizh est une Association loi 1901 à but non lucratif, un outil d'action sociale de proximité destiné aux agents actifs et retraités employés de la Fonction Publique Territoriale et autres structures associatives.

Chaque collectivité ou autre structure adhérente du COS Breizh est représentée en Assemblée Générale par son "Délégué" qui exerce son droit de vote sur toutes les questions à l'ordre du jour, et fixe les montants de cotisation (participation des structures et cotisation individuelle).

La décision d'adhérer au COS Breizh depuis de nombreuses années déjà, est motivée par le fait qu'il travaille en priorité avec les professionnels du département et de la région pour que les retombées économiques se fassent sur le territoire pour participer à l'économie locale.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_128-DE

Eu égard, et conformément aux statuts du COS Breizh, REDON Agglomération est représentée à l'assemblée générale de cette association par un délégué élu par notre assemblée délibérante.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la proposition du Bureau Exécutif ;**
- **de désigner Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34